

Horaire des examens de passage - Août 2023 – 2^e

Tous les élèves se présentent devant leur local d'examen uniquement après que la sonnerie les autorisant à entrer dans le bâtiment jaune ait retenti.

Sauf indication contraire de la part des professeurs concernés :

- les **travaux de vacances** doivent être remis le 28 août au plus tard à la porterie contre accusé de réception (horaire : 9h00 – 12h00 et 14h00 – 16h00)
- en cas d'**épreuve orale ou écrite**, les locaux seront affichés sur les fenêtres du **bâtiment jaune** à droite des grandes portes.

En principe les **examens de 1^{ère} session** se font en même temps que les examens de passage, sauf indications contraires.

	8h15	10h10	12h40	14h20
Lundi 29 août	<i>Sciences</i>			
Mardi 30 août	<i>Mathématique</i>		<i>Langue moderne I (Ang/Ndls)</i>	
Mercredi 31 août	<i>Français</i>		<i>Etude du milieu</i>	